

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 23 novembre 2012
(convocation du 12 novembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Novembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11h50
M. CAZABONNE Alain à M. BONNIN Jean-Jacques
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas à partir de 12h40
Mme CARTRON Françoise à M. TURON Jean-Pierre
Mme CURVALE Laure à M. DANJON Frédéric à partir de 12h
Mme FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien jusqu'à 10h
M. GELLE Thierry à Mme BONNEFOY Christine
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 11h
Mme LIRE Marie-Françoise à M. DUPOUY Alain jusqu'à 10h45
M. PIERRE Maurice à M. TOUZEAU Jean jusqu'à 10h
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 9h45
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
Mme TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine à partir de 12h55
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle à partir de 11h50
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme TOUTON Elisabeth

M. CAZENAVE Charles à Mme CHAVIGNER Michèle
M. CHARRIER Alain à M. ANZIANI Alain à partir de 12h40
M. DAVID Jean-Louis à M. BRON Jean-Charles
M. DAVID Yohan à Mme. COLLET Brigitte
Mme DELATTRE Nathalie à Mme WALRYCK Anne
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard
Mme EWANS Marie-Christine à M. CHARRIER Alain
jusqu'à 12h40 et M. TRIJOLET Thierry à partir de 12h40
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. SOLARI Joël
M. LOTHAIRE Pierre à M. SIBE Maxime
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à M. DELAUX Stéphan
M. REIFFERS Josy à M. BOUSQUET Ludovic
Mme SAINT-ORICE Nicole à Mme LAURENT Wanda

LA SEANCE EST OUVERTE

**Association " Passage à l'Art " - Programme d'actions 2012 - Subvention -
Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la démarche de co-développement 2009-2011, une subvention d'équipement d'un montant de 334 448 € HT a été votée par le Conseil de Communauté afin de participer à la réalisation de travaux de réhabilitation et d'extension destinés à la création d'un Pôle structurant consacré à la Bande Dessinée, situé à Carbon Blanc, sur le domaine Château Brignon.

Le montant subventionnable du projet s'élève à 1 541 740 € HT.

L'objectif de la commune de Carbon Blanc, également aidée par d'autres collectivités territoriales (Conseil Régional d'Aquitaine, Conseil Général de la Gironde) et l'Etat (FEDER) est de développer à l'échelle de l'agglomération un espace d'expression des artistes et de sensibilisation des publics autour de la Bande Dessinée.

Propriétaire des lieux depuis 2008 et maître d'ouvrage, la commune de Carbon Blanc a demandé à l'association « Passage à l'Art » d'animer ce pôle structurant dénommé « Château Brignon – appellation Bande Dessinée ».

Une convention entre la commune de Carbon Blanc et l'association « Passage à l'Art », domiciliée sur le site, a ainsi été signée afin de promouvoir la création de la bande dessinée, sa diffusion et d'accueillir des expositions, des manifestations et des ateliers destinés à des publics divers (scolaires, professionnels, adultes).

« Passage à l'Art », association loi 1901, a pour principal objectif la mise en réseau de talents, de métiers et de structures en offrant un équipement permanent et ouvert capable de rassembler les artistes et les acteurs économiques de la Bande Dessinée.

Il s'agit également d'assurer un travail d'animation et de mise en relation entre professionnels du secteur d'une part, et avec le grand public d'autre part.

Le programme d'actions en résidence de « Passage à l'Art » a un triple but :

- favoriser la permanence artistique sur le territoire,
- favoriser la transversalité artistique afin de trouver des complémentarités en l'associant à d'autres formes tels le cinéma, la vidéo, le théâtre, la photographie, l'innovation numérique ... et notamment via des partenariats,
- promouvoir la création de Bandes Dessinées

Quatre axes d'action peuvent être identifiés :

- Le premier axe concerne le *soutien à la recherche et à la création* par l'accueil d'auteurs par le biais d'ateliers.
Les ateliers prennent la forme d'ateliers-relais (local adapté à la création pour des auteurs confirmés ou à l'accompagnement), d'ateliers de création numérique (création de bandes dessinées adaptées aux nouveaux usages de lecture, création de livres électroniques) et d'ateliers-résidence (hébergement permettant l'accueil de 2 artistes ou auteurs porteurs d'un projet de création de jeux vidéo, réalisation de films d'animation, et en quête d'un suivi ou de développement d'un projet éditorial).
- *L'aide à l'insertion des auteurs émergents* par la mise en réseau, la formation, la mise à disposition d'espaces de travail et un soutien administratif constitue le deuxième axe.
- « Passage à l'Art » propose également une *aide à la diffusion*, avec la mise à disposition d'espaces d'expositions et à l'organisation de manifestations et d'événementiels.
Ainsi, le programme 2012 prévoit la réalisation de trois expositions (Ange le Terrible, Mamut et les Fresques) et des manifestations telles la 11ème édition du Festival Bulles en Hauts de Garonne (soutenue par la CUB à hauteur de 15 200 € TTC) et la soirée festive de Prém-Bulles.
- le dernier axe d'action concerne *la médiation*, avec notamment la réalisation d'un programme éducatif autour de la Bande Dessinée pour le jeune public et les scolaires (action éducative soutenue par l'Inspection de l'Education Nationale) et des actions partenariales initiées tels le Parcours Bande Dessinée ou des stages et formations en direction de publics spécifiques (enseignants, étudiants) et du grand public.

Afin de soutenir ce projet innovant, qui s'inscrit dans le cadre du développement économique, et plus précisément dans une logique de soutien aux pépinières d'entreprises de l'économie créative, une subvention a été inscrite dans les contrats de co-développement 2012 - 2014 de Carbon Blanc (fiche action N°11) pour un montant total de 65 100 € TTC.

Le montant alloué en 2012, qui s'élève à 12 000 € TTC, tient compte de l'évolution progressive du programme d'actions mis en place par cette structure et est conditionné à l'adhésion, ou à défaut à la candidature d'intégration, au Réseau Aquitain des Pépinières d'Entreprises (RAPE) conformément au règlement d'intervention à vocation économique « Outils d'Aide à la création d'entreprises » (délibération N°2012/0326 du 25 mai 2012).

La Communauté urbaine est ainsi sollicitée pour un soutien financier de 12 000 € en 2012, dans le cadre du budget prévisionnel de 68 700 € TTC répartis comme suit :

DEPENSES	Montant (€)	RECETTES	Montant (€)
Achats	16 700	Ventes	1 600
Services Extérieurs	2 450	Commune de Carbon Blanc	30 100
Autres Services Extérieurs	21 950	CUB	12 000
Charge de personnels	25 900	DRAC	11 000
Autres Charges	1 700	Conseil Régional	10 000
		CNL	4 000
TOTAL	68 700	TOTAL	68 700
Valorisation des apports	43 600	Valorisation des apports	43 600

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU l'article L. 5215-20 du CGCT concernant la compétence en matière de développement économique exercée de plein droit par la Communauté Urbaine de Bordeaux,

VU l'article L. 5215-27 du CGCT autorisant les communes membres à confier la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de leurs attributions,

VU la délibération N°2010/0791 du 26 novembre 2010 concernant notamment le soutien communautaire au projet de pôle consacré à la Bande Dessinée situé sur la commune de Carbon Blanc, dénommé Château Chignon – appellation Bande Dessinée, sous forme de subvention d'équipement, inscrit dans la démarche de co-développement 2009 -2011 (*fiche action 2 – Carbon Blanc*),

Vu la délibération N° 2012/0010 du 20 janvier 2012 relative aux contrats de co-développement 2012-2014, avec notamment la fiche d'action Carbon Blanc N°11,

VU la délibération N°2012/0326 du 25 mai 2012 concernant les règlements d'intervention à vocation économique, et notamment le règlement d'intervention « Outils d'aide à la création d'entreprises »

VU la délibération N° 2012/0195 du 13 avril 2012 concernant la subvention communautaire pour l'organisation de la 11ème édition du festival « Bulles en Hauts de Garonne » des 24 et 25 mars 2012,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE le programme d'actions de l'Association « Passage à l'Art » pour l'année 2012 participe bien au développement d'un pôle consacré à la bande dessinée et structurant à l'échelle du territoire communautaire tel qu'il est prévu dans le cadre de la démarche des contrats de co-développement 2012-2014 et que la demande de subvention de cette association, au titre de l'année 2012, est justifiée,

DECIDE

Article 1 : Attribuer une subvention de 12 000 € TTC à l'association « Passage à l'Art » pour la réalisation du programme d'actions de l'année en cours,

Article 2 : Autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux à signer la convention, ci-annexée, relative au règlement de la subvention précitée et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Article 3 : Inscrire la dépense relative au règlement de cette subvention au chapitre 65, article 6574, fonction 900, CRB BD00 du budget principal de l'exercice en cours

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 novembre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 DÉCEMBRE 2012

PUBLIÉ LE : 6 DÉCEMBRE 2012

M. NICOLAS FLORIAN